

COMMISSION SPORTIVE
DEPARTEMENTALE

PROCES VERBAL N° 3 SAISON 2021/22

Lieu : échanges mails et téléphoniques

Date : entre 01/01/22 et 06/02/22

Participants : Jacques Bichat, Christian Hoff , André Sacksteder, Yves Mathis

RIS N°1

Dossier n° 1 : club Metz _0576588

1. constatant que lors de la rencontre du 12 janvier Metz 1- Metz 3 le club de Metz a inscrit sur la feuille de match, les joueurs BIETRY Morgan, licence n° 1877978, THIEBAULT Eloi licence n° 249667, QUESADA Paul licence n° 2306634 et NICOLAS Benjamin licence n° 2456673, qui évoluent également en équipe régionale. L'équipe de METZ 3 ne présentait donc que 2 joueurs qualifiés.
2. constatant que l'équipe à joué
3. constatant que le club de Metz n'a pas fourni d'explications recevables quant à la participation de ces joueurs
4. en application du règlement général FFVB régissant la participation des joueurs évoluant en équipe 1 et 2 et du RPE du championnat Moselle Ouest, le club de Metz (METZ 3) perd son match par forfait (- 3 points)
5. Aucune sanction pécuniaire n'est appliquée.

Dossier n° 2 : club Metz _0576588

1. Constatant que lors de la journée du 25 janvier CHDR14 Metz 3 Tressange 2le club de METZ a inscrit sur la feuille de match, le joueur BIETRY Morgan, licence n° 1877978, qui évolue également en équipe régionale. L'équipe de METZ 3 présentait donc 6 joueurs qualifiés.
2. constatant que l'équipe à joué
3. constatant que le club de Metz n'a pas fourni d'explications recevables quant à la participation de ce joueur
4. en application du règlement général FFVB régissant la participation des joueurs évoluant en équipe 1 et 2 et du RPE du championnat Moselle Ouest, le club de Metz perd son match par pénalité (-1,5 points)
5. Aucune sanction pécuniaire n'est appliquée.

PETIT RAPPEL :

Extraits du règlement championnat compet'lib :

Les matchs se jouent en 3 sets gagnants de 25 points avec 2 points d'écart, set décisif en 15 points avec 2 points d'écart. Si les temps morts techniques ne sont pas obligatoire en compet'lib, ils seront cependant exécutés sauf accord des équipes avant le début de la rencontre.

Les résultats des équipes seront comptabilisées de la façon suivante :

- Une équipe marque 3 points pour une victoire 3 / 0 ou 3 / 1,
 - Une équipe marque 2 points pour une victoire 3 / 2,
 - Une équipe marque 1 point pour une défaite 3 / 2,
 - Une équipe marque 0 point pour une défaite 3 / 0 ou 3 / 1.
- Match perdu par Pénalité -1,5 pts ou Forfait – 3 pts (Défaite par forfait si l'équipe ne peut pas présenter 4 joueurs dûment qualifiés et par pénalité si un ou plusieurs joueurs non qualifiés mais présence de 4 joueurs ou plus qualifiés)

SUIVI DES FEUILLES DE MATCHS

Pour faciliter le travail de la commission, il est demandé de prendre le temps de bien remplir les feuilles de matchs (numéro de la rencontre, signature des arbitres, numéro des maillots dans l'ordre...). La commission a pu remarquer une nette amélioration mais elle continue à faire les remarques appropriées le plus directement possible aux responsables des équipes.

MESURES COVID

La réglementation évolue régulièrement en fonction de la situation sanitaire et éventuellement localement. Il est rappelé qu'il s'agit de rester informé pour pouvoir continuellement les mettre en application et que c'est le club recevant qui valide la participation des joueurs après contrôle du pass sanitaire devenu vaccinal.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-vaccinal>

Le pass sanitaire est devenu le pass vaccinal pour les personnes âgées de plus de 16 ans. Le pass vaccinal consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve de schéma vaccinal complet, d'un certificat de rétablissement de moins de quatre mois ou d'un certificat de contre-indication à la vaccination.

SUIVI DU CALENDRIER CHAMPIONNAT

La majorité des rencontres de championnat a pu se dérouler soit à la date prévue, soit à une nouvelle date et à défaut les dates de report ont pu être fixées. La priorité de la commission reste que les matchs se déroulent dans de bonnes conditions et à régulièrement accordé les reports après accord des 2 clubs.

SUIVI DU CALENDRIER CHALLENGE

Le deuxième tour du challenge du conseil départemental a pu se dérouler dans les délais. Le tirage des quarts de finales a pu être fait et transmis aux clubs et beaucoup de dates de rencontres sont déjà fixées. Nous attendons rapidement les dernières dates afin de permettre à la CRA de désigner dans des délais raisonnables les arbitres extérieurs prévus à partir des ¼ de finales. Le comité de Moselle prend en charge la rémunération des arbitres et les clubs les frais de déplacements (à régler le jour du match)

NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION SPORTIVE

Yves Mathis est proposé et accepté comme membre non élu de la commission sportive.

*Christian Hoff,
Président de la commission sportive*